

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 7 octobre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, maire.

Etaient présents : M. Gabriel TAILLEE, M. Michel JAUDOUIN, M. Frédéric BARBIER, M. Dominique VERDURE, M. Etienne GABARD, Mme Clémence DIGUET, M. Jérôme GIRARDEAU, Mme Emmanuelle BOUET

Absente : Mme Patricia MONTAS-GODINEAU

Absents excusés : Mme Vanessa DESVALLON

Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle BOUET

Monsieur TAILLEE, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 3 septembre 2019. Le conseil n'émet aucune objection.

1. DELIBERATION RAPPORT CLECT :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CASLD. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport définitif de la CLECT et autorise monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2. DELIBERATION DEPANNAGE SIEML :

Le conseil municipal adopte la délibération proposée par le SIEML concernant le versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1 septembre 2018 et le 31 août 2019 sur le réseau d'éclairage public. Le montant à verser par la collectivité s'élève à 154.61 €.

3. AMORTISSEMENT SUBVENTION MACHINE A PAIN :

Sur demande de la perception de Saumur, la subvention accordée à la boulangerie de Nueil sur Layon pour la machine à pain doit être amortie. Le conseil municipal décide de l'amortir sur un an.

4. DECISIONS MODIFICATIVES :

Suite à l'achat de tables et de chaises pour l'école, il est nécessaire de transférer la somme de 900 € du compte 021 (dépenses imprévues) au compte 2184 (mobilier).

Pour faire face au remboursement de l'emprunt contracté en début d'année, il est nécessaire de prévoir la somme de 8400 € au compte 1641 (emprunt), le compte 2151-21 sera diminué de la même somme.

5. DELIBERATION POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES :

Afin d'accompagner la modernisation des petites entreprises, la communauté d'agglomération a inscrit une somme à son budget. La compétence « développement économique » étant partagée entre l'agglomération et les communes, il est nécessaire que chaque commune prenne une délibération. Par la suite, une convention devra être signée entre la Région des Pays de Loire, l'agglomération et les communes. Le conseil municipal accepte et autorise monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

6. TRAVAUX DIVERS :

- Un devis a été demandé à l'entreprise AUQUINET, paysagiste pour la taille de la haie située aux abords de la propriété de monsieur et madame DESVALLON. Le montant s'élève à 1008 €. Le conseil municipal donne son accord. Les travaux seront réalisés courant novembre.
- Pour l'aménagement du terrain situé aux Bouchettes, un devis a été demandé au SIEMML. Celui-ci s'élève à la somme de 73835 € pour des travaux de renforcement et d'extension du réseau électrique, et pour des travaux de télécommunication. Le SIEMML en prenant une partie à sa charge, le montant payable par la commune serait de 39906 €.

7. QUESTIONS DIVERSES :

- Le devis de la société SEMIO a été retenu pour les jeux extérieurs pour une somme de 5009.58 € TTC.
- Les vins pour le repas des aînés seront pris chez les vigneronns de la commune. 2 conseillers doivent s'en occuper.
- Nous devons relancer le notaire pour la signature de la vente du terrain de la famille HUCAULT.
- Les travaux de peinture de la salle des fêtes seront faits courant novembre, ainsi qu'au logement de la cure.
- Pour l'installation de la fibre, certains propriétaires doivent élaguer leur haie afin de pouvoir faire les branchements sur les poteaux existants.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu au cimetière à 11 heures.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 2 décembre 2019 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

G. TAILLEE

M. JAUDOUIN

F. BARBIER

V. DESVALLON

J. GIRARDEAU

E. BOUET

Absente excusée

C. DIGUET

D. VERDURE

P. MONTAS-GODINEAU

Absente

E. GABARD